

Questions orales

M. Korchinski: Le ministre s'attend-il que la Commission fasse des recommandations immédiatement ou va-t-il se contenter d'attendre plusieurs mois?

M. Gray: Je serai heureux de voir la Commission présenter des rapports dès qu'elle le jugera à propos.

* * *

L'AGRICULTURE**L'INTERDICTION DE PASSAGE À LA FRONTIÈRE DE CAMIONS CHARGÉS DE SOYA AMÉRICAIN DESTINÉ AUX MINOTERIES CANADIENNES—LA QUESTION DES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Comme les camions transportant du soya américain aux minoteries canadiennes ne peuvent franchir la frontière actuellement, même si leur chargement a fait l'objet de contrats antérieurs, le ministre de l'Agriculture a-t-il communiqué avec les représentants des États-Unis pour leur demander de faire honneur à leurs engagements antérieurs envers les minoteries canadiennes?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Nous nous sommes renseignés auprès des autorités des États-Unis; elles ont fait cesser toute expédition de soya et de produits de soya en dehors de leur pays. Elles sont en train d'examiner tout ce qui avait trait aux chargements, pour connaître leur point de destination, etc. Peut-être leur assignera-t-on une affectation la semaine prochaine; nous ne savons au juste ce que décideront les autorités. Nous attendons pour voir ce qu'elles vont faire dans leur pays, en raison de la situation de l'offre et de la garantie que leurs producteurs doivent passer avant tout.

M. Nystrom: Étant donné qu'on arrête les camions transportant des chargements vendus à forfait aux termes d'un accord préalable, le ministre se met-il en rapport avec le gouvernement américain pour insister sur le fait que ce n'est pas bien? A-t-il protesté?

M. Whelan: Nous avons discuté à peu près de tout avec eux, monsieur l'Orateur.

* * *

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE**L'ENQUÊTE CONFIEE À STATISTIQUE CANADA AU SUJET DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE**

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre; elle porte sur les autres questions relatives à la politique énergétique. Étant donné la remarque plutôt extraordinaire dans le programme secret d'information, selon laquelle Statistique Canada sera chargé de faire une enquête sur la valeur des efforts publicitaires en faveur du ministre et du gouvernement libéral, le premier ministre se mettra-t-il en rapport avec le ministre pour mettre fin à l'usage abusif de l'argent des contribuables et s'assurer que si l'on fait une telle évaluation, ce soit le parti libéral national qui en fasse les frais et non les contribuables?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'examinerai certes la question, mais je pense que c'est la

[M. Gray.]

nature de la question plutôt que l'usage mentionné qui ne convient pas.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES CANADIENS D'INVESTIR DANS L'INDUSTRIE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DES LOIS FISCALES

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il est question des prises de contrôle étrangères dans l'analyse gouvernementale de l'énergie et qu'indépendamment du volume des exportations dans ce domaine, l'industrie va connaître une croissance rapide dans les quelques prochaines années, le ministre a-t-il demandé à son collègue, le ministre des Finances, de modifier la loi de l'impôt pour que les Canadiens aient la possibilité d'avoir des parts et d'investir dans l'industrie de l'énergie, au moins au même titre que les investisseurs d'autres pays?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député voudrait un régime fiscal particulièrement favorable pour ceux qui investissent dans l'industrie du pétrole. Je dois dire que le régime fiscal actuel est certainement favorable à ce genre d'investissements et qu'il serait injuste vis-à-vis des autres industries canadiennes de lui donner ici un avantage spécial. Toute concession à l'industrie du pétrole devrait, je pense, être traitée dans le cadre des lois générales sur les investissements étrangers au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Étant donné que les ressortissants d'autres pays peuvent investir, ou, en d'autres termes, creuser des puits au Canada, pour moins cher que les Canadiens, le ministre voudrait-il réviser sa réponse, examiner la loi de l'impôt et recommander des amendements qui donneraient aux Canadiens les mêmes chances...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député présente des instances.

* * *

LES COMMUNICATIONS**LA MESURE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION—L'OPPORTUNITÉ DU REPORT DE LA REQUÊTE «B» DE BELL CANADA**

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. La requête «B» de Bell Canada relative à de nouvelles hausses des tarifs en 1974 va être examinée d'ici peu. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement envisage de proposer une loi visant à constituer un nouvel organisme investi d'un pouvoir de réglementation? Son livre vert mentionne en effet qu'il faut créer un organisme amélioré. Nous dira-t-il aussi si le gouvernement a l'intention que cette requête B soit étudiée par le nouvel organisme et non par la Commission canadienne des transports?